

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TOUQUES**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Touques, s'est réuni à la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME, sur la convocation de son Président.

Date de séance : 25/03/2024

Date de convocation : 12/03/2024

Nombre de délégués : 30

Ayant pris part au vote : 17

Procuration : 00

Présents : 17

Absents excusés : 04

Absents : 09

Secrétaire de séance :

Mme Isabelle LEROY

Présents (17), MIGNOT Alain, LEROY Isabelle, POUTEAU Denis, HIEAUX Françoise, MAURESA Stéphane, PEDRONO François, MARIE Jacques, BRIERE Patrice, DESHAYES Yves, POTTIER David, FESQUET Christelle, BARDEAU Emmanuel, ROUMIER François représenté par son suppléant WILLOT Guy, BIGNON Christophe, ENOS Jacques, JOUBERT Jean-Nicolas, CAPON Jean-Pierre ainsi que son suppléant LEGROS Jean-Pierre.

Absents excusés (04) : DUTOT Alain, GERVAIS Guy, GIVONE Maxime, SOETAERT Philippe,.

Absents (09) : DESMONTS Jean-René, RENAUDIN Mickaël, AUNAY Marc, Régine CURZYDLO, CHEVALLIER Michel, LEMONNIER Yves, COTHIER Florence, ROUSSELIN Gérard, ALLAIN André

Pouvoir (00) :

Etaient également présents : Tiphaine MORIN (secrétaire), Fabien MARIE (chargé de mission), Cédric GAHERY et Tom LEVALLOIS (techniciens de Rivière), Sandie ALBIACH (technicienne bocage).

DELIBERATION 2024/05

OBJET : BUDGET DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRIMITIF

RAPPORTEUR : M. Alain MIGNOT

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu la lecture du projet de budget pour l'année 2024 et avoir adopté les divers programmes inscrits en section d'investissement ainsi que les crédits de recettes et de dépenses contenus dans chacun des chapitres de la section de fonctionnement ;

ARRETE, ainsi qu'il suit, le budget principal pour l'exercice 2024,

A – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes équilibrées à 468 352,00 €

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et Recettes équilibrées à 958 497,00 €

VOTE EN CONSEQUENCE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE :

- Pour la section d'Investissement à	468 352,00 €
- Pour la section de Fonctionnement à	958 497,00 €
et pour l'ensemble du budget à	1 426 849,00 €

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président
Alain MIGNOT

